

---

PIERRE ASTIÉ  
DOMINIQUE BREILLAT  
CÉLINE LAGEOT \*

## REPÈRES ÉTRANGERS

(1<sup>er</sup> OCTOBRE – 31 DÉCEMBRE 2017)

137

### AFRIQUE DU SUD

18 décembre 2017. **Congrès national africain.** Le congrès de l'ANC élit le nouveau président du parti. Les principaux candidats en lice sont le vice-président Cyril Ramaphosa, 65 ans, ancien syndicaliste anti-apartheid très respecté, ancien dauphin de Nelson Mandela avant d'être supplanté par Thabo Mbeki, aujourd'hui homme d'affaires riche, et Nkosazana Dlamini-Zuma, 68 ans, ex-épouse du président Jacob Zuma, ancienne ministre, ancienne présidente de la Commission de l'Union africaine.

Cyril Ramaphosa, vice-président d'Afrique du Sud depuis le 25 mai 2014, est élu de justesse avec 2 440 voix contre 2 261 à Nkosazana Dlamini-Zuma.

### ALLEMAGNE

Octobre-décembre 2017. **Coalition gouvernementale.** Les négociations

pour la formation d'une coalition peuvent être difficiles en raison des divergences des libéraux et de l'Union chrétienne-sociale bavaroise (CSU), d'une part, et des Verts, d'autre part, sur l'énergie et l'immigration. La coalition ne sera pas formée avant janvier.

Le 24 octobre, conformément à l'article 69 de la Loi fondamentale, le président Steinmeier met fin aux fonctions de la Chancelière et des ministres, mais le conseil des ministres restera en fonction à titre intérimaire jusqu'à la formation d'un nouveau gouvernement.

Après quatre semaines de discussions des désaccords majeurs subsistent toujours entre les partis, notamment sur les migrants. Dans la nuit du 18 au 19 novembre, Christian Lindner, leader du Parti libéral-démocrate (FDP) annonce le retrait de son parti des négociations.

Le 23 novembre, le président Steinmeier reçoit Martin Schulz pour le convaincre de négocier avec Angela Merkel. Le 24 novembre, les sociaux-démocrates

---

\* Centre d'études sur la coopération juridique internationale-Université de Poitiers (CECOJI-UP) – EA 7353.

se déclarent prêts à négocier, considérant que l'intérêt du pays passe avant l'intérêt du parti.

Du 7 au 9 décembre se tient un congrès du Parti social démocrate (SPD) à Berlin. Le parti est divisé. Pourtant, il se déclare favorable à l'ouverture de négociations. Martin Schulz est réélu à la tête du parti avec 81,9 % des voix. On pourrait s'orienter vers une *KoKo* (coalition de coopération) au lieu d'une *GroKo* (grande coalition, qui était la formule sortante).

8 novembre 2017. **Tribunal constitutionnel. Sexe.** Le Tribunal constitutionnel fédéral demande l'introduction d'une troisième option pour la détermination du sexe, à côté de « masculin » et de « féminin ». Il exige que les mesures législatives soient prises avant fin 2018. On pourra inscrire par exemple « inter », « divers » ou « autre ». Cela concerne notamment les transsexués.

18 octobre 2017. **Saxe.** À la suite des très mauvais résultats de l'Union chrétienne-démocrate (CDU) en Saxe, le ministre-président Stanislaw Tillich, 58 ans, en fonctions depuis 2008, démissionne. La Saxe est le seul *Land* dans lequel l'Alternative für Deutschland (AfD) est arrivée en tête. Michael Kretschmer, 42 ans, secrétaire général de la CDU de Saxe, partisan d'une ligne dure sur l'immigration, lui succède le 13 décembre, élu par 69 voix contre 48.

24 octobre 2017. **Ministre. Bundestag.** Wolfgang Schäuble, ministre des Finances, est élu président du Bundestag. Quinze jours avant de quitter effectivement son poste ministériel, il a lancé, le 9 octobre, un avertissement sur une possible nouvelle crise financière. Peter Altmaier assure l'intérim.

À la veille de la réunion du Bundestag

marquée par l'entrée des députés AfD, des milliers de personnes manifestent le 22 octobre contre l'extrême droite à Berlin.

La séance inaugurale a lieu le 24 octobre. La présence de l'AfD bouleverse sa composition et son fonctionnement. Il n'y a plus que 30,7 % de femmes, du fait de l'AfD. L'âge moyen est de 49,4 ans. On compte sept cent neuf députés, soit 12 % de plus, et le nombre des groupes parlementaires passe de quatre à six, avec le retour du FDP et l'arrivée de l'AfD.

La séance inaugurale est présidée par le député ayant siégé le plus longtemps au Bundestag : Hermann Otto Prinz zu Solms-Hohensolms-Lich, dit Hermann Otto Solms, 76 ans, FDP, député depuis 1980. Cela évite, en raison d'une modification du règlement en juin, que ce soit le député le plus âgé, Wilhelm von Gottberg, 77 ans, AfD, comme cela était le cas auparavant. Le plus ancien en fonction en réalité était Wolfgang Schäuble, mais il se désiste pour se porter candidat à la présidence. Il est élu par 501 voix contre 173 et 30 abstentions. La question de la vice-présidence pose problème car l'AfD propose le très controversé Albrecht Glaser, très islamophobe.

#### ARABIE SAOUDITE

Octobre-novembre 2017. **Prince héritier. Opération anticorruption.** Prince héritier depuis le 21 juin, Mohammed ben Salmane, 32 ans, veut retourner « à un islam modéré ». Pourtant, le 4 novembre, il procède à une vaste purge, faisant arrêter onze princes, dont le richissime Al-Walid ben Talal, 62 ans, qui en juin avait voté contre la promotion de Mohammed ben Salmane comme prince héritier lors de la réunion du Conseil d'allégeance, quatre ministres, des dizaines d'anciens

ministres, des hommes d'affaires et personnalités importantes, au nom de la lutte contre la corruption. Il prépare sans doute son accession au trône alors que le roi est malade.

Le 28 novembre, le prince Metab ben Abdallah, 64 ans, ancien chef de la garde nationale et fils de l'ancien roi Abdallah, longtemps considéré comme un prétendant au trône, arrêté lors de la purge, est libéré. Pour ce faire, il a dû déboursier un milliard de dollars...

#### AUSTRALIE

29 novembre et 7 décembre 2017. **Mariage pour tous. Référendum postal.** 61,6 % des Australiens consultés par voie postale se déclarent pour le mariage entre personnes de même sexe. La voie postale a été choisie car le parti du Premier ministre, Malcolm Turnbull, était divisé.

Le 29 novembre, le Sénat adopte par 43 voix contre 12 la loi sur le mariage pour tous, les députés s'étant déjà majoritairement engagés à respecter « la volonté des Australiens sur le sujet », exprimée lors d'une consultation postale. Les députés approuvent la loi le 7 décembre. Il n'y a eu que quatre opposants sur les cent cinquante députés.

#### AUTRICHE

15 octobre 2017. **Élections législatives.** Les élections législatives sont anticipées après que les conservateurs ont dénoncé en mai la grande coalition avec les sociaux-démocrates.

Le jeune ministre des Affaires étrangères, Sebastian Kurz, 31 ans, leader depuis le 14 mai du Parti populaire autrichien (ÖVP), est le candidat conservateur à la Chancellerie contre le social-démocrate Christian Kern, 52 ans, au pouvoir depuis le 17 mai

2016, à la tête d'une grande coalition avec l'ÖVP. La campagne a été nauséabonde, marquée par la xénophobie, l'antisémitisme et l'islamophobie. Pourtant, le pays connaît une excellente situation sur le plan économique.

L'ÖVP est en tête avec 31,5 % des voix et 62 (+ 15) des 183 sièges, devançant le Parti social-démocrate (SPÖ), qui a obtenu 26,9 % et 52 élus, talonné par l'extrême droite du Parti de la liberté (FPÖ), dirigé par Heinz-Christian Strache, 48 ans, avec 26 % et 51 élus, qui égalise son meilleur résultat de 1999. C'est un grave échec pour le SPÖ, parti du chancelier sortant. Les Verts, menés par Ulrike Lenacek alors que le parti vient d'éclater à la suite de la démission d'Eva Glawischnig, sont absents du Parlement pour la première fois depuis trente et un ans, n'atteignant pas, avec 3,8 %, le seuil des 4 %. Le parti libéral NEOS (La nouvelle Autriche et le Forum libéral) de Matthias Strolz, avec 5,3 %, a 10 élus, et la liste de l'écologiste dissident Peter Pilz obtient 4,4 % et 8 élus. La participation a été de 80,0 % (+ 4,5).

Le 17 octobre, Sebastian Kurz exige de ses futurs partenaires FPÖ un engagement contre l'antisémitisme. Le 20 octobre, le président Alexander Van der Bellen charge Sebastian Kurz de former le gouvernement. Ce dernier affirme que son gouvernement devra rester pro-européen.

L'Autriche devrait être l'un des derniers pays où il sera possible de fumer dans les bars et restaurants, le FPÖ, dont le dirigeant est un grand fumeur, ayant imposé au non-fumeur Sebastian Kurz l'abandon de l'interdiction de fumer qui devait entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2018. Le FPÖ fait de l'instauration du référendum à la suisse la condition de sa participation. Un référendum serait organisé dès qu'un seuil de deux cent cinquante mille citoyens le demandant

serait atteint. Sebastian Kurz a cependant exclu tout référendum sur la sortie de l'Union européenne, contrairement à ce que le FPÖ demandait.

On avait déjà connu en 2000 une première coalition noire-bleue.

L'accord entre les conservateurs et l'extrême droite intervient le 15 décembre. Le FPÖ se taille la part du lion, avec six ministères sur treize, dont trois portefeuilles

régaliens (Intérieur, avec Herbert Kickl; Défense, avec Mario Kunasek; Affaires étrangères, avec Karin Kneissl). Hartwig Löger, ÖVP, est chargé des finances. Il n'y a que cinq femmes. La présentation a lieu sur le mont du Kahlenberg, où débuta en 1683 la reconquête contre les Ottomans, symbole d'un programme islamophobe et xénophobe. Le gouvernement entre en fonction le 18 décembre.

### Élections législatives en Autriche

Inscrits	6 400 993		
Votants	5 120 881	(80,0 %)	
Nuls	50 952		
Suffrages exprimés	5 069 929		
<i>Partis</i>	<i>voix</i>	<i>%</i>	<i>sièges</i>
Liste Sebastian Kurz			
Le Nouveau Parti populaire (ÖVP)	1 595 526	31,5 (+ 7,5)	62 (+ 15)
Parti social-démocrate d'Autriche (SPÖ)	1 361 746	26,9 (+ 0,1)	52 (=)
Parti de la liberté d'Autriche (FPÖ)	1 316 442	26,0 (+ 5,5)	51 (+ 11)
La nouvelle Autriche et le Forum libéral (NEOS)	268 518	5,3 (+ 0,3)	10 (+ 1)
Liste Peter Pilz	223 543	4,4 (+ 4,4)	8 (+ 8)
Les Verts-L'Alternative verte (Grünen)	192 638	3,8 (- 8,6)	0 (- 24)
Mon vote compte (GILT)	48 234	1,0 (+ 1,0)	
Parti communiste d'Autriche (KPÖ +)	39 689	0,8 (- 0,2)	
Les Blancs (WEISSE), populistes	9 167	0,2 (+ 0,2)	
Liste Libre Autriche (FLÖ), populistes de droite	8 889	0,2 (+ 0,2)	
Nouveau Mouvement pour l'avenir (NBZ)	2 724	0,1 (+ 0,1)	
Sans-abri en politique (ODP), chrétiens libéraux	761	0,0	
Parti socialiste de gauche (SLP), extrême gauche	713	0,0 (=)	
Parti pour la sortie de l'Union européenne (EUAUS)	693	0,0 (=)	
Parti chrétien d'Autriche (CPÖ), chrétien fondamentaliste	425	0,0 (- 0,1)	
Parti des hommes (M)	221	0,0 (=)	

## BOSNIE-HERZÉGOVINE

22 et 29 novembre, 13 et 31 décembre 2017. **TPIY. Crimes de guerre. Génocide.** Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie rend le 22 novembre son jugement relatif à l'ancien chef militaire des Serbes de Bosnie, Ratko Mladić, accusé de crimes de guerre et de génocide. Il est condamné à la prison à vie. Il a été reconnu coupable de l'un des deux chefs de génocide, de cinq chefs de crime contre l'humanité et de quatre chefs de violation des lois ou coutumes de la guerre. Il a joué un rôle atroce dans l'épuration ethnique en Bosnie-Herzégovine, et notamment à Srebrenica.

Le 29 novembre, Slobodan Praljak, accusé croate de Bosnie, se suicide en avalant du poison au moment du verdict, qui confirmait sa peine de vingt ans de prison.

Le 13 décembre a lieu le procès en appel de l'ultranationaliste serbe Vojislav Šešelj, acquitté à la surprise générale par le TPIY alors qu'il était accusé de nettoyage ethnique. Le TPIY rend son dernier jugement en appel contre six anciens dirigeants et chefs militaires des Croates de Bosnie, accusés de crimes de guerre. Jadranko Prlić, ancien président du Conseil de défense croate, voit sa peine de prison de vingt-cinq ans confirmée.

Les autorités croates dénoncent « l'injustice morale » de la condamnation des six anciens chefs croates de Bosnie.

Le TPIY termine sa mission le 31 décembre 2017, après vingt-quatre ans d'existence, y mettant fin officiellement le 21 décembre. Cependant, en Bosnie, la poursuite des criminels de guerre continue.

## BRÉSIL

17 et 25 octobre 2017. **Corruption politique.** Le 17 octobre, le Sénat

met en échec, par 44 voix contre 26, la suspension des fonctions d'Aécio Neves, prononcée par la Cour suprême. Ce dernier est mis en cause dans une dizaine de procédures. Le 25 octobre, la Chambre des députés met aussi en échec la deuxième demande de mise en accusation du président Temer, posée par le procureur de la République, Rodrigo Janot, pour « participation à une organisation criminelle » et « obstruction à la justice ».

En dépit des accusations judiciaires dont il est l'objet, l'ancien président Luiz Inácio Lula da Silva se dit prêt à être candidat à l'élection présidentielle de 2018.

141

## BURUNDI

27 octobre 2017. **CPI.** Le 27 octobre, le Burundi est le premier pays à se retirer de la Cour pénale internationale, estimant que la juridiction concentre de façon excessive ses efforts sur le continent africain. Il avait annoncé son intention un an auparavant, avec la Gambie et l'Afrique du Sud. Mais, à la suite des changements politiques, la Gambie est revenue sur sa décision et une juridiction sud-africaine a empêché le retrait sud-africain. Selon la CPI, ce retrait n'aura pas d'effet sur son examen préliminaire de la situation au Burundi.

Le 9 novembre, les juges de la CPI autorisent l'ouverture d'une enquête sur des crimes contre l'humanité présumés commis à partir d'avril 2015 et qui auraient fait au moins mille deux cents morts.

## CHINE (RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE)

18-25 octobre 2017. **Parti communiste.** Le 19<sup>e</sup> congrès du Parti communiste est convoqué pour le 18 octobre et réunit deux mille deux cent quatre-vingts délégués des 89 millions de membres.

On notera que, le 15 octobre, la Chine a lancé une application en langue anglaise pour téléphones mobiles du *Quotidien du Peuple*.

Le Congrès traduit un accroissement considérable des pouvoirs du président Xi. La « pensée de Xi Jinping sur l'économie socialiste à la chinoise de la nouvelle ère » est inscrite dans les statuts du parti. Jusqu'à maintenant, seul Mao Zedong avait eu droit de son vivant à une telle reconnaissance. On n'entend pas faire preuve d'ouverture. « Tout doit être placé sous la direction du parti : les organisations du parti, le gouvernement, l'armée, la société civile », déclare le président Xi.

142

Le 25 octobre, Xi Jinping est réélu secrétaire général du Parti communiste par le comité central, composé de deux cent sept membres. Il est entouré d'une équipe de six membres tous sexagénaires (Li Keqiang, 62 ans, Premier ministre; Li Zhanshu, 67 ans, qui devrait être désigné à la tête du Parlement et est le véritable bras droit de Xi Jinping; Wang Yang, 62 ans, ancien chef du parti dans le Guangdong; Wang Huning, 62 ans, chargé de l'idéologie, de la propagande et de l'organisation du parti; Zhao Leji, 60 ans, chef du département de l'organisation du parti, chargé de la lutte anticorruption; Han Zheng, 63 ans, secrétaire général du parti pour Shanghai, ancien maire de la ville) désignés par le bureau politique, qui compte vingt-cinq membres.

#### CONSEIL DE L'EUROPE

6 octobre 2017. **Président.** Mis en cause pour des soupçons de corruption, notamment dans le « Caviargate » (liens avec l'Azerbaïdjan), et pour avoir rencontré le président syrien, le président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Pedro Agramunt, 66 ans, sénateur conservateur espagnol, démis-

sionne le 6 octobre, à la suite d'une procédure de destitution lancée en juin et qui devait avoir lieu le 9 octobre. Il était en fonction depuis 2016. La Chypriote Stella Kyriakides, 61 ans, Parti populaire européen/démocrates-chrétiens (PPE/DC), est élue présidente face au Lituanien Emanuelis Zingeris, PPE/DC, au troisième tour.

#### ESPAGNE

1<sup>er</sup> octobre 2017. **Catalogne. Référendum. Élections.** Les Catalans sont consultés sur la question « Voulez-vous que la Catalogne soit un État indépendant sous la forme d'une république ? ».

Les forces de l'ordre interviennent pour empêcher le scrutin, faisant quatre-vingt-dix blessés.

La participation est de 43,03 % et le « oui » obtient 90,18 % des voix. 712 des 948 municipalités avaient accepté de participer au scrutin.

Le 3 octobre a lieu une grève générale en Catalogne pour protester contre les violences policières. Plusieurs centaines de milliers de personnes manifestent à Barcelone pour réclamer l'indépendance. Le même jour, le roi Felipe VI rompt la réserve dont il faisait preuve depuis le début de la crise et s'exprime devant la nation espagnole, accusant les indépendantistes catalans de s'être « mis en marge du droit et de la démocratie », et de menacer la « stabilité économique et sociale de la Catalogne et de l'Espagne ». Le lendemain, Carles Puigdemont accuse Madrid d'avoir refusé les offres de service de médiateurs.

Le 4 octobre, l'Audience nationale cite à comparaître le 6 octobre le chef des Mossos d'Esquadra, la police catalane, Josep Lluís Trapero, pour sédition, ainsi que les présidents des organisations

Référendum sur l'indépendance en Catalogne

Inscrits	5 313 564	
Votants	2 286 217	(43,03 %)
Nuls	19 719	
Suffrages exprimés	2 266 498	

	voix	%
NON	2 044 038	90,18
OUI	177 547	7,83
Blancs	44 913	1,98

indépendantistes Omnium et Assemblée nationale catalane, Jordi Cuixart et Jordi Sànchez.

Le 5 octobre, le Tribunal constitutionnel suspend préventivement la séance du Parlement catalan, au cours de laquelle il avait l'intention de proclamer l'indépendance.

Le 10 octobre, Carles Puigdemont proclame officiellement l'indépendance devant le Parlement catalan, mais... en « suspend » immédiatement l'application. Il ouvre la voie à l'application de l'article 155 de la Constitution, jamais utilisé jusqu'à maintenant. Dans une lettre au gouvernement adressée le 16 octobre, Carles Puigdemont explique que « son offre sincère de dialogue n'était pas une démonstration de faiblesse, mais une proposition honnête pour trouver une solution à la relation entre l'État espagnol et la Catalogne ».

Le 16 octobre, Jordi Sànchez et Jordi Cuixart sont arrêtés pour avoir été les instigateurs de « manifestations contre l'application de la loi » et pour tenter d'obtenir « la proclamation de la République catalane ». La décision accroît la tension.

Le 17 octobre, le Tribunal constitutionnel déclare « l'inconstitutionnalité et la nullité de la loi du Parlement de Catalogne 19/2017 du 6 septembre 2017 dénommée du "référendum d'autodétermination" ».

Considérant que Carles Puigdemont

n'a pas répondu clairement à la question posée et qu'il n'a pas accepté de rétablir « l'ordre constitutionnel », le gouvernement espagnol convoque, le 21 octobre, un conseil des ministres exceptionnel pour définir les conditions de déclenchement de l'article 155 de la Constitution. Le processus est lancé le 21 octobre. La Catalogne est placée sous la tutelle de Madrid. Mariano Rajoy demande au « Sénat que l'on autorise le gouvernement à procéder à la destitution du président de la Généralité » Carles Puigdemont.

Le 20 octobre, à la veille du conseil des ministres devant entériner l'application de l'article 155, le roi Felipe VI dénonce « une tentative inacceptable de sécession ».

Le 26 octobre se tient une ultime session du Parlement catalan. Carles Puigdemont renonce à convoquer des élections.

Le 27 octobre, par 70 voix contre 10 sur 135 membres, le Parlement catalan adopte une résolution visant à l'instauration d'une « République catalane, en tant qu'État indépendant et souverain de droit, démocratique et social », les députés d'opposition ayant quitté la séance. La résolution est votée au scrutin secret par crainte de poursuites. Une loi de transition juridique est adoptée en même temps dans l'attente d'élections constituanes. Une demi-heure plus tard, le

Sénat approuve par 241 voix contre 47 l'application de l'article 155 permettant la suspension de l'autonomie de la région. En conséquence, le gouvernement espagnol dissout le Parlement catalan et révoque le gouvernement de Carles Puigdemont, cela étant effectif le lendemain. Le ministère de l'Intérieur assure le contrôle des Mossos d'Esquadra, dont le chef est mis en examen pour sédition. Mariano Rajoy annonce la convocation d'élections régionales le 21 décembre.

144

Le 29 octobre, pour la troisième fois en trois semaines, une manifestation de trois cent mille à un million de personnes témoigne à Barcelone de leur attachement à l'Espagne.

Le 30 octobre, Carles Puigdemont s'enfuit en Belgique, accompagné de plusieurs membres de son gouvernement. Le même jour, le procureur général de l'État annonce le dépôt d'une plainte contre le chef du gouvernement catalan pouvant déboucher sur une inculpation pour rébellion.

Le Premier ministre belge, Charles Michel, demande à ses ministres d'éviter tout contact avec le leader catalan.

Le 2 novembre, un mandat d'arrêt européen est demandé contre Carles Puigdemont. L'affaire crée des tensions au sein du gouvernement belge en raison de la sympathie du N-VA, nationalistes flamands, pour les indépendantistes catalans. Le même jour, huit membres du gouvernement catalan sont placés en détention provisoire. Un neuvième, qui avait démissionné avant la proclamation d'indépendance, a été écroué mais sera libéré dès versement d'une caution de 80 000 euros.

Le 5 novembre, Carles Puigdemont et quatre ministres se rendent à la police belge. Ils sont « privés de liberté » et auditionnés par un juge. Le président catalan pourra participer aux élections du 21 décembre.

Le 8 novembre, le Tribunal constitutionnel annule la loi du Parlement de Catalogne 20/2017, du 8 septembre, dite « loi transitoire juridique et fondatrice de la République », et en conséquence la déclaration unilatérale d'indépendance du 27 octobre.

Le 12 novembre, Mariano Rajoy effectue sa première visite à Barcelone depuis la crise pour participer à un meeting du Parti populaire en vue des élections et au lendemain d'une immense manifestation réunissant sept cent cinquante mille personnes réclamant la libération des leaders indépendantistes. Il demande aux entreprises de ne pas quitter la Catalogne. Il charge Soraya Sáenz de Santamaría, 46 ans, vice-présidente du gouvernement, sa plus fidèle collaboratrice, de la coordination de la politique de la Généralité.

Le 17 novembre, le parquet belge demande de mettre en œuvre le mandat d'arrêt européen émis par l'Espagne à l'encontre de Carles Puigdemont et des quatre anciens ministres.

Douze des treize membres du gouvernement déchu sont candidats. Carles Puigdemont fait campagne depuis la Belgique.

Le 5 décembre, la justice espagnole renonce à demander à la Belgique l'extradition de Carles Puigdemont et des quatre anciens membres de l'exécutif catalan.

Le 12 décembre, la Cour des comptes ordonne la saisie du domicile de l'ancien président de la Généralité Artur Mas, pour couvrir les frais causés par le référendum sur l'indépendance, déclaré illégal par la Cour constitutionnelle. Il devra, avec huit autres hauts responsables, verser 4,8 millions d'euros et des intérêts s'élevant à 400 000 euros.

Le scrutin a lieu le 21 décembre pour désigner les cent trente-cinq députés du Parlement catalan.



Le résultat est ambigu car, si les indépendantistes, divisés en trois formations, obtiennent de justesse la majorité absolue des sièges, tout en en perdant deux, ils n'ont pas la majorité des suffrages. Ensemble pour la Catalogne de Carles Puigdemont est en tête des indépendantistes, avec 21,7 % et 34 élus. Il est cependant talonné par la Gauche républicaine de Catalogne d'Oriol Junqueras, qui obtient 21,5 % et 32 sièges, la CUP, extrême gauche, enregistrant un net recul, avec 4,5 % et 4 élus seulement, mais cela lui permet d'arbitrer entre les deux grandes formations indépendantistes.

On note surtout la percée de Ciudadanos, mené par Inés Arrimadas, née en Andalousie de parents aragonais et représentant bien les habitants venus d'autres provinces. Ce parti obtient 21,5 % des voix et est en tête avec 36 des 135 sièges. Le Parti des socialistes de Catalogne progresse légèrement, avec 13,9 % et 17 élus. Catalogne en commun-Podem recule, avec 7,5 % et 8 élus.

Ces élections sont un fiasco pour le Parti populaire, qui n'a que 4 élus, et mettent en danger la situation du chef du gouvernement.

Le Parlement catalan est convoqué le 17 janvier. Dans les dix jours, il devra élire le président de la communauté autonome. En cas d'insuccès dans les deux mois, les Catalans devraient revoter.

## ÉTATS-UNIS

Octobre-décembre 2017. **Président.** En un an, Donald Trump a nommé cinquante-neuf juges fédéraux conservateurs, bouleversant le système judiciaire américain.

10 octobre 2017. **Énergie. Environnement.** Le président Trump abroge le *Clean Power Plan*, mis en place par

Barack Obama afin d'accélérer la transition énergétique et d'imposer aux centrales thermiques des réductions de leurs émissions de dioxyde de carbone de 32 % d'ici à 2030.

7 novembre et 12 décembre 2017. **Élections locales.** Le Parti républicain est le grand vaincu des scrutins locaux intervenus le 7 novembre. À New York, Bill de Blasio, 56 ans, en fonction depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, est facilement réélu avec 66 % des voix, contre 28 % à la républicaine Nicole Malliotakis. À Boston, le maire démocrate, Marty Walsh, 50 ans, en fonction depuis le 6 janvier 2014, bat le démocrate Tito Jackson, avec 66 % des voix contre 34 %. À Detroit, le maire démocrate, Mike Duggan, 59 ans, en fonction depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, bat le démocrate Coleman Young II, par 72 % des voix contre 28 %.

Pour la première fois, une transgenre est élue dans une assemblée locale. Danica Roem, démocrate, bat une personnalité républicaine ouvertement transphobe dans le district de Manassas, en Virginie.

Le 12 décembre a lieu une élection sénatoriale partielle en Alabama pour remplacer Jeff Sessions, devenu *Attorney General*. Alors que le républicain Roy Moore, ancien *Attorney General* de l'État, ancien juge à la Cour suprême destitué deux fois, républicain, partait favori dans un État « imperdable », il est rattrapé par un scandale sexuel rapporté par le *Washington Post*, le soupçonnant d'avoir entretenu une relation avec quatre jeunes filles mineures, une cinquième femme ayant apporté un autre témoignage. Malgré le soutien de Donald Trump, il n'obtient que 48,4 % des voix, contre 49,9 % au démocrate Doug Jones, ancien procureur qui avait poursuivi deux membres du Ku Klux Klan impliqués dans un attentat à

la bombe ayant tué quatre enfants dans une église noire de Birmingham, en 1963.

Une situation inédite se produit à Newport News, en Virginie, pour la 94<sup>e</sup> circonscription. Les élections à l'Assemblée de Virginie ont été marquées par la défaite cuisante des républicains, qui ont perdu quinze sièges, n'en ayant plus que 51 sur 100, et dont le sort est lié à un bulletin litigieux, doublement noirci et une fois barré, la candidate démocrate obtenant, après recomptage, une voix d'avance. Mais une commission a accordé le bulletin litigieux au candidat sortant républicain. 146 Dès lors, chacun des candidats a 11 608 voix et c'est donc le sort qui décidera... ainsi que le veut la loi virginienne.

19 novembre 2017. **Politique militaire. Corée du Nord.** Chef du United States Strategic Command, chargé du contrôle militaire des armes nucléaires américaines, le général John Hyten, lors d'un débat, déclare qu'il n'obéirait pas à un ordre illégal de frappe nucléaire du président Trump. Son prédécesseur, le général Robert Kehler, avait tenu des propos semblables le 14 novembre.

20 novembre 2017. **Harcèlement sexuel.** L'affaire Weinstein, du nom d'un producteur hollywoodien accusé de viols et de harcèlements par des dizaines de femmes, fait des ravages, amenant chaque jour son lot de révélations sur des harcèlements dont les auteurs sont des personnalités très respectées et apparemment respectables... Le 20 novembre, le *Washington Post* publie les témoignages de huit femmes, anciennes employées ou stagiaires, mettant en cause le célèbre présentateur Charlie Rose. D'autres témoignages accusent le journaliste du *New York Times* Glenn Thrush. Mais la classe

politique est aussi sous les projecteurs après la mise en cause du sénateur du Minnesota Al Franken – le plus ancien élu du Sénat –, et du démocrate John Conyers, 88 ans, figure marquante de la lutte pour les droits civiques des Noirs, qui est visé et démissionne le 26 novembre. Le sénateur Franken démissionne le 7 décembre et, le même jour, le représentant républicain de l'Arizona Trent Franks annonce sa prochaine démission.

Mais Donald Trump, accusé de harcèlements sexuels il y a un an par seize femmes, semble jouir de l'impunité. Le 11 décembre, cinquante-quatre élus démocrates demandent une enquête à la commission de contrôle de la Chambre des représentants.

14 décembre 2017. **Internet.** La Commission fédérale de réglementation des communications (FCC) abroge les dispositions adoptées en 2015 sur l'internet ouvert. Désormais, internet n'est plus neutre.

## IRAK

Octobre 2017. **Kurdistan.** Le 11 octobre, un tribunal de Bagdad ordonne l'arrestation du président du gouvernement régional du Kurdistan, Massoud Barzani, et des deux membres de la commission ayant organisé le référendum dans la région.

Le 16 octobre, Kirkouk est reprise par les forces irakiennes.

Le 25 octobre, Massoud Barzani propose un « cessez-le-feu immédiat » et un « gel des résultats » du référendum.

Le 29 octobre, une lettre du président Barzani est lue qui établit qu'il refuse de continuer à exercer ses fonctions après le 1<sup>er</sup> novembre. Mais cela semble un faux retrait.

## ISRAËL

6-24 décembre 2017. **États-Unis. Jérusalem.** Le 6 décembre, Donald Trump annonce qu'il reconnaît Jérusalem comme capitale d'Israël et qu'il va transférer l'ambassade américaine. Le pape François, le même jour, lance un « appel vibrant pour que tous s'engagent à respecter le *statu quo* » de Jérusalem. Les factions palestiniennes appellent à « trois jours de colère ». Les réactions du monde arabe divisé sont faibles.

Le Conseil de sécurité des Nations unies se réunit le 8 décembre.

Le 13 décembre, l'Organisation de la coopération islamique tient un sommet en urgence à Istanbul. Elle proclame « Jérusalem-Est capitale de l'État de Palestine » et appelle « les autres pays » à l'imiter et à « reconnaître l'État de Palestine ».

Le 18 décembre, les États-Unis mettent leur veto à une résolution proposée par l'Égypte visant à rendre « nulle et non avenue » la décision de Donald Trump et rappelant que le statut de la ville « doit être résolu par la négociation ». Les quatorze autres États du Conseil de sécurité, dont la France, le Royaume-Uni, la Chine, la Russie, le Sénégal, la Suède et le Japon, ont approuvé le texte.

Le 21 décembre, l'Assemblée générale des Nations unies adopte une résolution condamnant la décision américaine par 128 voix contre 9 (États-Unis, Israël, Honduras, Guatemala, Togo, Micronésie, Palau, Nauru et îles Marshall). Trente-cinq États se sont abstenus et vingt et un n'ont pas pris part au vote. Ainsi, sous la pression américaine, soixante-cinq pays ont refusé de voter la résolution.

L'ambassadrice américaine aux Nations unies, Nikki Haley, avait auparavant déclaré que « les États-Unis prendront les noms » des États qui voteront en faveur de la

résolution condamnant la décision de Donald Trump.

Le 24 décembre, le président du Guatemala, Jimmy Morales, protestant évangélique, annonce sur son compte Twitter (!) le transfert de l'ambassade à Jérusalem.

## ITALIE

12 octobre 2017. **Loi électorale.** Les députés adoptent, par 375 voix contre 215, la nouvelle loi électorale, dite *Rosatellum bis*, soutenue par le Parti démocrate, avec l'appui des centristes de l'Alternative populaire, de la droite berlusconienne et de la Ligue du Nord. Elle remplacera l'*Italicum* voulue par Matteo Renzi. La loi vise à contrer le Mouvement 5 étoiles. 386 parlementaires seront élus à la représentation proportionnelle et 225 au scrutin uninominal. En permettant les alliances, la loi gêne le Mouvement 5 étoiles, qui refuse cette stratégie.

Le texte est examiné par le Sénat le 25 octobre et le président du Conseil, Paolo Gentilini, obtient cinq votes de confiance pour l'adoption du texte.

28 décembre 2017. **Dissolution. Nationalité.** Le président Mattarella dissout le Sénat et la Chambre des députés, les élections devant avoir lieu le 4 mars 2018. Le Parlement était proche de la fin de son mandat et un nouveau mode de scrutin a été adopté, ce qui laisse planer l'incertitude en ce qui concerne les résultats.

Cela va empêcher la refonte du code de la nationalité, dont l'examen au Sénat, prévu le 23 décembre, a été reporté au 9 janvier.

Cette XVII<sup>e</sup> législature est l'une des rares, en près de soixante-dix ans de république, à être allée à son terme (cinq ans).

## JAPON

22 octobre 2017. **Élections législatives.** Alors que les sondages lui sont défavorables, le Premier ministre, Shinzō Abe, en fonction depuis le 26 décembre 2012, en raison de sa position ferme à l'égard de la Corée du Nord et du regain de popularité qu'elle suscite, mais aussi du mauvais état de l'opposition (Parti démocrate), décide de dissoudre la Chambre des représentants.

Shinzō Abe, 63 ans, affronte une opposition divisée. La coalition formée par le Parti libéral-démocrate et le parti Kōmeitō remporte le scrutin avec 313 sièges sur 465, ne perdant que peu d'élus dans une chambre amputée de dix membres et permettant à Shinzō Abe de battre un record de longévité à la tête du gouvernement japonais. Le Parti libéral-démocrate obtient 33,2 % des voix et 284 sièges, devant le Parti démocrate constitutionnel, centre gauche (19,8 % et 55 élus), le Parti de l'espoir, libéral-conservateur, populiste (17,3 % et 50 élus), le Kōmeitō, bouddhiste (12,5 % et 29 élus), le Parti communiste (7,8 % et 12 élus) et l'Association pour la restauration du Japon, extrême droite (6 % et 11 élus). La participation a été de 53,7 %.

Cette confortable victoire permettra au Premier ministre de faire réviser la Constitution en faisant inscrire l'existence des forces d'autodéfense.

Le 1<sup>er</sup> novembre, Shinzō Abe est réélu Premier ministre avec 312 voix. Il nomme un cabinet sans changement par rapport au précédent.

## LIBAN

Novembre-décembre 2017. **Premier ministre.** Le 4 novembre, le Premier ministre, Saad Hariri, 47 ans, en fonction du 9 novembre 2009 au 13 juin 2011 et

depuis le 18 décembre 2016, annonce sa démission depuis Riyad, où il avait été « convoqué » le 2 novembre par le prince héritier Mohammed ben Salmane, nouvel homme fort du régime saoudien. Il affirme avoir peur d'être assassiné. Un attentat aurait été déjoué la semaine précédente. Il accuse le Hezbollah et l'Iran. La décision surprend et suscite l'inquiétude au Liban. On s'interroge sur la liberté de mouvement de Saad Hariri. Pourtant, le 9 novembre, ce dernier vient à Abou Dhabi et s'entretient avec le prince héritier Mohammed ben Zayed al-Nahyane. Le président libanais, Michel Aoun, déclare qu'il attendra le retour de Saad Hariri avant d'agir à titre provisoire.

Dans la nuit du 9 au 10 novembre, Emmanuel Macron effectue une visite surprise à Riyad et s'entretient deux heures avec le prince héritier Mohammed ben Salmane.

Le 15 novembre, le président libanais accuse Riyad de détenir Saad Hariri.

La France invite Saad Hariri à Paris pour lui permettre de quitter Riyad. Il vient à Paris le 18 novembre, certains y voyant une exfiltration. Le 21 novembre, il est au Caire et, le lendemain, il est de retour au Liban et accepte de suspendre sa décision quant à sa démission.

Le chef d'état-major de Tsahal dément tout risque d'escalade entre Israël et le Hezbollah mais soutient les positions anti-iraniennes de Riyad.

Le 5 décembre, Saad Hariri revient officiellement sur sa démission.

## LIBERIA

10 octobre et 26 décembre 2017. **Élection présidentielle.** L'ancien footballeur George Weah, 51 ans, élu meilleur footballeur du monde en 1995, est candidat (Coalition pour un changement

démocratique) pour la troisième fois – il l’a été en 2005 et 2011. Il y a vingt candidats. George Weah affronte le vice-président, Joseph Boakai, 72 ans. Au premier tour, le 10 octobre, il est en tête avec 38,4 % des voix, contre 28,8 % à Joseph Boakai, Parti de l’unité, 9,6 % à Charles Brumskine, Parti de la liberté, 8,2 % à Prince Johnson, Mouvement pour la démocratie et la reconstruction, et 7,12 % à Alexander Cummings, Congrès national de l’alternative. La participation a été de 75,2 %. Le second tour, qui devait avoir lieu le 7 novembre, est suspendu par la Cour suprême le 1<sup>er</sup> novembre car les résultats du premier tour sont contestés. Le parti au pouvoir conteste le résultat pour « fraude systématique et à grande échelle ».

Le 6 novembre, la Cour suprême suspend le processus électoral, en attendant d’avoir examiné les recours pour fraude alléguée. Le 7 décembre, la Cour suprême autorise le second tour entre George Weah et Joseph Boakai, qui a lieu le 26 décembre. George Weah l’emporte largement avec 61,5 % des voix, contre 38,5 % au vice-président sortant. La participation a été de 55,8 %.

C’est la première alternance démocratique au Liberia et la première victoire d’un *native* dans un pays dominé par les *congos*, esclaves affranchis qui avaient fondé le pays en 1822 et toujours dominé la vie politique. George Weah succède à Ellen Johnson Sirleaf, 79 ans, en fonction depuis le 16 janvier 2006, Parti de l’unité, première femme élue présidente en Afrique, atteinte par la limite du nombre de mandats.

PALESTINE

2 et 12 octobre, 1<sup>er</sup> novembre et 12 décembre 2017. **Gaza. Hamas. Fatah.** Le Premier ministre, Rami Hamdallah, est accueilli à Gaza le 2 octobre,

annonçant peut-être la fin de dix ans d’opposition entre le Hamas et le Fatah. Pour la première fois depuis 2014, un conseil des ministres se tient dans la bande de Gaza. Cette réconciliation vise à sauver l’économie de Gaza. Mohammed Dahlan, ancien haut responsable du Fatah, en exil à Abou Dhabi, a joué un rôle important dans le rapprochement.

Le 12 octobre, le Hamas annonce la signature d’un accord de réconciliation au Caire et le Fatah promet une visite de Mahmoud Abbas à Gaza dans un délai d’un mois. Yahya Sinouar, nouveau chef du Hamas, 55 ans, détenu vingt-deux ans par les Israéliens, a joué un rôle déterminant dans l’accord.

Le 1<sup>er</sup> novembre, le Hamas remet le contrôle des postes-frontières à l’Autorité palestinienne.

Malgré la réconciliation entre le Fatah et le Hamas, le Jihad islamique, mouvement proche de l’Iran, même s’il soutient le rapprochement, refuse de déposer les armes.

Les négociations entre les deux factions s’enlisent en Égypte en raison de l’intransigeance de Mahmoud Abbas. Une grève touchant les services publics a lieu à Gaza le 12 décembre, à propos de l’intégration de cinquante-huit mille fonctionnaires dans les effectifs de l’Autorité palestinienne.

PÉROU

14 décembre 2017. **Président. Corruption. Ancien président. Grâce présidentielle.** Impliqué dans le scandale brésilien Odebrecht, le président Pedro Pablo Kuczynski exclut de démissionner, alors que l’opposition demandait son départ. La demande de destitution pour « incapacité morale » échoue, ne recueillant que 78 voix contre 19 et 21 abstentions, alors que 87 sur 130 étaient nécessaires.

Le prix de l'échec de la destitution semble avoir été la grâce « humanitaire » accordée le 24 décembre par le président Kuczynski à l'ancien président Alberto Fujimori, 79 ans, au pouvoir de 1990 à 2000 et condamné à vingt-cinq ans de prison pour avoir commandité l'assassinat de vingt-cinq personnes par un escadron de la mort pendant la guerre contre le Sentier lumineux, communistes dissidents. Lors du vote, il y a eu abstention de plusieurs fujimoristes dissidents proches de Kenki Fujimori, fils de l'ancien président, marquant aussi la division entre Kenki, 37 ans, et Keiko, 42 ans, sa sœur. La décision est très contestée et un ministre démissionne. Alberto Fujimori demande « pardon » aux Péruviens.

Le 22 décembre, Carlos Basombrío, 60 ans, ministre de l'Intérieur, démissionne.

Le 28 décembre, le président Kuczynski est entendu par la justice. Dirigeant du Sentier lumineux, Abimael Guzmán, condamné à la prison à perpétuité, demande également à être gracié.

#### POLOGNE

8 et 20 décembre 2017. **Médias. Justice. Démocratie illibérale.** Le 8 décembre, la majorité ultraconservatrice adopte définitivement deux lois réformant le Conseil national de la magistrature et la Cour suprême. Ces lois avaient fait l'objet du veto présidentiel. Ces textes pourtant restent toujours en contradiction avec la Constitution et les standards européens. Les réformes sont vigoureusement critiquées par la Commission de Venise.

La Commission européenne décide de passer à l'étape suivante de sa procédure d'infraction à l'encontre de la Pologne pour non-respect du droit de l'Union par la loi sur l'organisation des juridictions de droit commun, en saisissant la

Cour de justice de l'Union européenne. Le 20 décembre, la Commission active, pour la première fois, l'article 7 du traité sur l'Union européenne, qui peut mener jusqu'à la suspension du droit de vote.

#### ROUMANIE

5 et 13 novembre 2017. **Réforme judiciaire. Corruption.** Près de trente-cinq mille Roumains manifestent, le 5 novembre, à Bucarest contre le projet de réforme judiciaire qui menace l'indépendance des magistrats, notamment en matière de lutte contre la corruption. Le projet veut réduire les attributions de la Direction nationale anticorruption (DNA).

Le 13 novembre, convoqué par les procureurs anticorruption au sujet du détournement de 21 millions d'euros de fonds européens, Liviu Dragnea, 55 ans, chef du Parti social-démocrate roumain et président de la Chambre des députés depuis le 21 décembre 2016, menace la procureure en chef de la DNA. Le 21 novembre, les procureurs de la DNA gèlent les avoirs de Liviu Dragnea.

#### ROYAUME-UNI

3 octobre-20 décembre 2017. **Brexit.** Le 3 octobre, le Parlement européen estime que les négociations « n'ont pas permis de progresser suffisamment » sur les dossiers prioritaires du Brexit, reprenant les conclusions du président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, et du négociateur en chef, Michel Barnier. La Première ministre britannique, Theresa May, se déclare prête, le 4 octobre, à gérer un échec éventuel des négociations sur la sortie de son pays de l'Union européenne.

Une cinquième étape des tractations se déroule à Bruxelles du 9 au 12 octobre.

L'absence d'unité des conservateurs britanniques retarde les discussions. Michel Barnier estime ne pas « être en mesure » de proposer au Conseil européen l'ouverture des négociations, en dépit d'avancées sur les droits des citoyens et la question irlandaise. Mais il y a « une impasse extrêmement préoccupante » sur la facture que devra régler le Royaume-Uni.

Le 16 octobre, Theresa May, Jean-Claude Juncker et Michel Barnier se sont mis d'accord, au cours d'un dîner, pour accélérer les négociations dans les mois à venir.

Le 17 octobre, un rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques alerte sur l'impact négatif du Brexit sur l'économie britannique.

Dans une lettre ouverte, le 19 octobre, Theresa May s'est adressée aux trois millions de ressortissants européens qui vivent au Royaume-Uni. Elle a réaffirmé que le statut des ressortissants européens demeurait sa priorité et que le gouvernement ferait en sorte que les Européens qui vivent légalement sur le territoire britannique puissent y rester... Elle propose d'associer les citoyens européens aux discussions sur leur sort. C'est un beau changement.

Le 1<sup>er</sup> novembre, le Parlement adopte une motion obligeant le gouvernement à rendre publiques cinquante-huit études portant sur l'impact du Brexit sur le Royaume-Uni.

La sixième étape des négociations avec l'Union européenne s'ouvre le 9 novembre et s'achève le lendemain sans progrès substantiel. Michel Barnier a averti que « le temps presse » et que l'Union européenne s'inquiète de la fragilisation du gouvernement May.

Londres exclut le retour d'une frontière dure entre les deux Irlandes. Le 7 novembre, le ministre des Affaires étrangères irlandais, Simon Coveney, demande une période de transition de cinq ans.

Depuis le référendum, dix-sept mille Britanniques ont entamé des démarches avec un pays de l'Union pour obtenir une double nationalité.

Le 14 novembre, la Chambre des communes vote de justesse le projet de loi de retrait de la législation européenne (*Withdrawal Bill*).

Le 21 novembre, Theresa May annonce être prête à doubler son offre pour régler la facture du Brexit, en proposant un montant de 40 milliards d'euros, voire de 50 milliards, mais l'Union en demande 60. Le 22 septembre, Theresa May en proposait 20.

Après une nuit entière de négociations, Michel Barnier est enfin parvenu, le 8 décembre, à un accord avec son homologue britannique, David Davis, sur les grands points du divorce entre le Royaume-Uni et les Vingt-Sept: les expatriés, le montant de la facture, et surtout le sort de l'Irlande. Les Vingt-Sept ont néanmoins fait une concession sur un point important: la prééminence de la Cour de justice de l'Union européenne. Après le Brexit, un citoyen européen résidant au Royaume-Uni ne devrait plus pouvoir saisir automatiquement la plus haute juridiction de l'Union: le recours à la Cour de Luxembourg ne serait que facultatif et limité à huit ans après la date du divorce. Les Britanniques ont dû en revanche céder à toutes les conditions financières requises par les Européens, soit s'acquitter d'une somme de 50 milliards d'euros pour sortir de l'Union.

Le 13 décembre, les Communes ont approuvé un amendement qui donne au Parlement britannique un droit de veto sur l'accord final relatif au Brexit. Approuvé par 309 députés contre 305, l'amendement 7 pose que tout accord négocié avec Bruxelles devra voir sa ratification autorisée par le Parlement avant de

pouvoir entrer en vigueur. Il s'agit d'un grave revers pour Theresa May.

La Commission européenne propose, le 20 décembre, que la période de transition post-Brexit s'achève fin 2020. Le texte rendu public par Michel Barnier soumet le Royaume-Uni à un régime et à un calendrier draconiens pendant la « phase de transition » que ce pays demande.

2 octobre 2017. **Cour suprême.** Pour la première fois, une femme, Brenda Marjorie Hale, *Baroness Hale of Richmond*, 72 ans, préside la Cour suprême britannique. Elle avait déjà été la première femme en janvier 2004 à être nommée *Lord of Appeal in Ordinary*. La Cour ne compte qu'une autre femme, la juge Jill Margaret Black, *Lady Black of Derwent*, nommée en 2010.

19 octobre, 1<sup>er</sup> et 13 novembre 2017. **Irlande du Nord.** Le 19 octobre, le secrétaire d'État en charge de l'Irlande du Nord, James Brokenshire, fixe à la fin de la semaine du 30 octobre la date limite pour la formation d'un gouvernement de coalition, faute de quoi le Parlement britannique prendra le contrôle de la province. Le 1<sup>er</sup> novembre, il annonce que le budget de l'Irlande du Nord sera proposé par Londres. Le budget est voté le 13 novembre par les députés britanniques. Le secrétaire d'État a déclaré avoir présenté ce projet de budget avec « la plus grande réticence ».

30 octobre, 1<sup>er</sup> novembre 2017. **Parlement. Harcèlement sexuel.** À la suite de révélations sur des cas de harcèlement sexuel au Parlement, un débat a lieu aux Communes, le 30 octobre, animé par la travailliste Harriet Harman, doyenne des députés, Andrea Leadsom, leader de la Chambre, et Valerie Vaz, responsable

du Parlement au Parti travailliste, en présence de la Première ministre.

Mark Garnier, 54 ans, sous-secrétaire d'État au commerce international, est visé par une enquête pour son comportement vis-à-vis d'une ancienne assistante. Une quarantaine de députés auraient eu une conduite « inappropriée ». Theresa May veut instaurer un régime de sanctions. Le 1<sup>er</sup> novembre, le secrétaire d'État chargé de la défense, Michael Fallon, 65 ans, démissionne. On lui reproche d'avoir agi de façon incorrecte vis-à-vis de femmes dans un cadre professionnel. La liste devrait encore s'allonger, et le Parti travailliste n'est pas plus épargné.

#### RUSSIE

15 novembre 2017. **Liberté d'expression. Journalistes.** La Douma adopte à la quasi-unanimité une loi permettant de classer tout média international ou russe, mais qui a des actionnaires étrangers, « agent de l'étranger », comme cela a déjà été fait pour les ONG.

#### SYRIE

Octobre-décembre 2017. **Guerre civile.** Le 6 octobre, les forces syriennes entrent à Mayadine, l'un des derniers fiefs de Daech que celui-ci contrôlait depuis 2014.

Après plus de quatre mois de combats, les Forces démocratiques syriennes annoncent le 17 octobre avoir « totalement » repris Rakka.

Le 24 octobre, la Russie met son veto à une résolution des États-Unis au Conseil de sécurité des Nations unies visant à prolonger l'enquête sur les attaques chimiques.

Le 26 octobre est transmis au Conseil de sécurité le rapport des Nations unies et de l'Organisation pour l'interdiction



des armes chimiques, qui affirme que le régime syrien a commis une attaque chimique contre la ville de Khan Cheikhoun le 7 avril.

Le 16 novembre, la Russie met son veto à une résolution américaine pour le renouvellement de la mission des enquêteurs sur les attaques chimiques en Syrie.

Le 19 novembre, l'armée syrienne chasse à nouveau Daech de Boukamal, dernière ville contrôlée par l'organisation terroriste. La ville avait été reprise début novembre avant d'être reconquise par Daech.

Le 20 novembre, Bachar al-Assad effectue une visite surprise à Sotchi, en Russie. Le 22 novembre, Vladimir Poutine reçoit les présidents turc et iranien. Ils approuvent le principe d'un Congrès du dialogue national syrien.

La quasi-totalité de l'opposition syrienne se réunit à Riyad les 22 et 23 novembre pour une conférence « élargie ».

Le 28 novembre, à Genève, commence le huitième tour de négociations sous l'égide des Nations unies. Damas manifeste peu de zèle. La Syrie, sur proposition de la Russie, accepte un cessez-le-feu dans la Ghouta orientale. Les premières évacuations sanitaires commencent le 27 décembre.

Les négociations reprennent le 5 décembre à Genève sans la délégation syrienne, malgré la pression russe.

Le 7 décembre, le ministère de la Défense russe affirme que la Syrie est « totalement libérée » de Daech. Cependant, pour l'Observatoire syrien des droits de l'homme, Daech contrôle encore 8 % du territoire.

Le huitième tour de négociations à Genève s'achève le 14 décembre sur un échec, l'émissaire des Nations unies pour la Syrie, Staffan de Mistura, accusant la Syrie de « ne pas avoir cherché vraiment à avoir un dialogue et à négocier ».

## TURQUIE

24 décembre 2017. **Tentative de coup d'État de 2016.** Deux décrets renforcent l'état d'exception. 2 756 nouveaux fonctionnaires sont limogés. Un autre décret accorde l'immunité à tous les civils, quelle que soit la nature de leurs actes, dès lors qu'ils agissent au nom de l'antiterrorisme ou pour prévenir une tentative de renversement du gouvernement.

## UNION EUROPÉENNE

23 octobre 2017. **Droits sociaux.** Les ministres des Affaires sociales, du Travail et de l'Emploi des États membres s'accordent sur un texte proclamant le socle européen de vingt principes des droits sociaux, qui est signé le 17 novembre à Göteborg.

28 novembre et 5 décembre 2017. **Évasion fiscale. Paradis fiscaux.** L'ONG Oxfam mentionne, le 28 novembre, trente-neuf États sur la liste des paradis fiscaux, dont l'Irlande, le Luxembourg, Malte et les Pays-Bas.

L'Union européenne évite de mentionner, le 5 décembre, certains de ses États membres parmi les dix-sept États figurant sur sa liste des paradis fiscaux. Pourtant, l'Irlande, le Luxembourg, Malte, le Royaume-Uni, qui sont sur la liste de l'Oxfam, auraient mérité d'y figurer. Elle se contente de mentionner Bahreïn, la Barbade, la Corée du Sud, les Émirats arabes unis, Macao, la Mongolie, la Namibie, Panama, la Tunisie, la Grenade, Guam, les Palaos, les îles Marshall, les Samoa, les Samoa américaines, Sainte-Lucie et Trinité-et-Tobago. Elle y ajoute une « liste grise » de quarante-sept États ayant pris des engagements qui visent à améliorer leurs pratiques

mais qui feront l'objet de toute l'attention de Bruxelles.

20 novembre 2017. **Agence européenne des médicaments. Autorité bancaire européenne.** Dix-neuf villes européennes sont en compétition pour accueillir l'Agence européenne des médicaments à la suite du Brexit, dont Lille, ainsi que huit villes, dont Paris, pour l'Autorité bancaire européenne. C'est Amsterdam qui abritera l'Agence européenne des médicaments et Paris, non favorite, qui l'emporte sur Dublin concernant l'Autorité bancaire européenne, après trois tours de vote... et un tirage au sort.

27 novembre 2017. **France. Symboles de l'Union.** Les députés La République en marche et MoDem ainsi que les socialistes, les « Constructifs » et une partie des députés Les Républicains adoptent à main levée une résolution pour « promouvoir les symboles de l'Union européenne » dont le drapeau, l'hymne, la devise, la Journée de l'Europe et l'euro. Les députés La France insoumise et les communistes s'y sont opposés, Jean-Luc Mélenchon ayant mené l'offensive contre ces symboles.

Contrairement à seize autres États, la France n'a pas ratifié l'article 52 des déclarations sur les symboles européens annexées au traité de Lisbonne en 2007, considérant alors que c'était une marque d'adhésion au fédéralisme.

Lors du Conseil européen des 19 et 20 octobre, Emmanuel Macron a enclenché la démarche de reconnaissance.

20 décembre 2017. **Transports. CJUE. Uber.** La Cour de justice de l'Union européenne juge que l'application de

mise en relation de passagers avec des chauffeurs indépendants affiliés relève bien du « domaine des transports ». Le service peut donc être soumis aux mêmes règles que celui des taxis. Elle considère que « le service fourni par Uber ne se résume pas à un service d'intermédiation » mais que l'application fournie « fait partie intégrante d'un service global dont l'élément principal est un service de transport ».

#### VATICAN

11 octobre 2017. **Peine de mort.** Le pape François condamne fortement la peine de mort, « qui lèse lourdement la dignité humaine », et demande que le Catéchisme de l'Église catholique en exclue catégoriquement le recours. La peine de mort est « inadmissible parce qu'elle attente à l'inviolabilité et à la dignité de la personne humaine ».

#### YÉMEN

Novembre-décembre 2017. **Guerre civile. Crise humanitaire.** Le 28 novembre, l'ONG britannique Arab Organization for Human Rights porte plainte auprès du procureur de la Cour pénale internationale pour demander l'ouverture d'une enquête sur les crimes de guerre perpétrés au Yémen.

Le 4 décembre, les rebelles annoncent avoir tué à Sanaa l'ex-président Ali Abdallah Saleh, décès confirmé par le parti. Ali Abdallah Saleh venait de rompre son accord avec les rebelles houthistes menés par Abdelmalek al-Houthi, 38 ans, défenseur du mouvement zaydite, branche du chiisme, frère d'Hussein Badreddine al-Houthi, fondateur du mouvement et tué en 2004.